

**Conseil municipal du Mardi 08 juillet 2025  
COMPTE-RENDU INTERNET**

**DE202507-605 Dépôt de dossiers de demandes de subvention pour le projet de construction d'un restaurant, aménagement de commerces et réhabilitation d'un logement**

Il est rappelé que la commune s'est engagée à réaliser le projet.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études d'avant-projet sommaire à 829 500,00 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 1 034 500,00 € HT

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- départementale de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant et transition écologique sur la partie rénovation (hors logements)
- au titre de la dotation d'équipements des territoires (DETR) pour l'ETAT
- au titre du Fonds Vert
- au titre de la Région
- au titre du PET 2 de Grand Bourg Agglomération

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES					
Types de dépenses	Montants HT	Financeurs	Eligibilité	Plafond	Taux subvention Montant subvention / Dépense thématique	Montant max de subvention	Taux global Montant subvention / Montant total projet
Travaux construction nouveau restaurant + local production pizzeria/boulangerie	619 500,00 €	Région	Logements pour le bonus ruralité	Dépenses subventionnables mini : 7 000 €HT Montant maximum des dépenses subventionnables : 250 000 € HT	Taux max 40 % Subvention de 2 500€ à 100 000€	24 000,00 €	2,32%
		Région	Dernier commerce	Dépenses subventionnables mini : 33 333 €HT Subvention plancher : 10 000€ et max 100 000€ taux max 30 %		100 000,00 €	9,67%
		ETAT - FONDS VERT	Travaux de rénovation du bâtiment (boulangerie et logement)		20,00%	30 000,00 €	2,90%
Travaux rénovation énergétique	150 000,00 €	CD 01 - Investissements structurants	Aménagement extérieur, travaux de construction, de rénovation (dont démolition et études) - Taux variable selon montant du projet	Projet > 400 000€ (15%) dans la limite de 150 000€	15,00%	115 275,00 €	11,14%
		Grand Bourg Agglomération	Plan d'Equipement Territorial 2			100 000,00 €	9,67%
Frais annexes éligibles	149 000,00 €	DETR	Attractivité des territoires - Acquisition pour réhabilitation dernier commerce alimentaire de détail ou débit de boissons en cas de carence de l'initiative publique	200 000 €	20% à 80 %	183 700,00 €	17,76%
		CD 01 - Transition écologique	Travaux de réhabilitation thermique, économies d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables	20 % dans la limite de 300 000 €	20,00%	30 000,00 €	2,90%
Travaux rénovation des logements	60 000,00 €	Sous-total Subventions publiques				582 975,00 €	56,35%
Frais annexes NON éligibles	56 000,00 €	Autofinancement				451 525,00 €	43,65%
TOTAL HT	1 034 500,00 €	TOTAL				1 034 500,00 €	100,00%

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE Madame le maire à effectuer des demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Madame le maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **Virement de crédit**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 du budget général et autorisant Madame le Maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57 à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Considérant la nécessité d'abonder des crédits en investissement pour régler des frais d'étude et subventions versées.

### **ARRÊTE**

<sup>e\_r</sup>  
**ARTICLE 1:** Il est procédé au virement de crédit suivant :

Investissement Dépenses 2135 « Install générales, agencement » -10 000.00€

<u>Investissement Dépenses</u> :203 « frais d'études»	+ 9 000,00€
204 « Subventions versées »	+ 1 000.00€

### **Questions diverses**

- ☞ Le bureau de crise pour la canicule nous demande d'être vigilant vers les plus fragiles.
  - 1) Une liste de nos seniors a été donnée à la Présidente du Club Loisirs Ensemble. Pendant les années COVID et lors de la dernière canicule, ces personnes avaient la possibilité de s'inscrire sur une liste et étaient appelées régulièrement par les élus. Aucune n'avait de besoin particulièrement et nous nous sommes aperçus que nous n'avions pas de personnes complètement isolées à Vandains.

Mme Le Maire va se rapprocher de Mme BERTILLOT Marie-Claude pour faire le bilan et voir si on laisse le soin aux familles de gérer leur proche.

- ☞ Orange nous informe de la modernisation de notre réseau téléphonique, le cuivre sera démantelé sur tout le territoire à échéance 2030. Notre commune a été sélectionnée dans le lot N°5, pour la fermeture du réseau cuivre. Les utilisateurs devront avoir migré vers une autre technologie disponible d'ici 2029. La phase de démantèlement des lignes en cuivre se fera du 20 juin au 30 novembre 2025.

- ☞ Dans le cadre de la loi AGECE, Grand Bourg Agglomération nous informe du tri hors habitations. Ce geste permettant aux usagers de trier en dehors de leurs foyers, va impliquer le

remplacement progressif de nos corbeilles actuelles par des équipements permettant le tri des emballages et du verre.

Pour votre information, de récentes analyses réalisées sur des corbeilles de rue révèlent **qu'un tiers des détritux est composé d'emballages et d'un tiers et composé de verre**. Autrement dit, une grande partie des déchets déposés dans nos corbeilles de rues pourrait être recyclés et valorisés.

Grand Bourg Agglomération propose un accompagnement, en lien avec CITEO l'éco-organisme national en charge des emballages - **pour bénéficier de subventions à l'équipement**.

☞ L'inscription au transport scolaire Rubis' Junior est ouvert sur le site depuis le 15 juin jusqu'au 31 juillet 2025 pour la rentrée 2025/2026.

☞ Grand Bourg Agglomération demande aux communes de former un élu pour assurer la continuité de ce service public et donc la réception des dossiers d'urbanisme pendant la période estivale. Mme MOREL-PACLET Colette assurera ce service.

☞ La Mairie de Servas nous informe qu'actuellement un de leur agent en PPR (période préparatoire au reclassement) et ancienne ATSEM est en recherche de stage d'immersion pour son orientation vers le métier de secrétaire.

☞ Le sapin vers l'ancien commerce a été coupé par l'entreprise GUENARD. Ce sapin penchait et devenait dangereux, notamment lors de période de vent fort ou tempêtes climatiques.

☞ Le camion UNIMOG pour le CPINI est en cours de réparation. Le second véhicule sera emmené au garage à Montcet pour le gyrophare et le ton (sirène) en panne.

☞ Le SIVOSS est en recherche de personnel pour l'école.

- 1 agent technique et 1 personne pour la garderie à Montracol
- 1 personne pour la cantine à Vandeins
- 1 ASTEM pour l'école à Montracol Julie PAUNER a été recruté sur ce poste
- 1 nouvelle équipe à Montcet pour la cantine

En réponse au problème du manque de place dans le car du RPI l'année dernière, une boucle supplémentaire sera rajoutée sur le trajet entre Montracol et Montcet. Cela implique de nouveaux changements d'horaires d'école.

Une demande en ce sens a été faite à l'Inspection Académique de Lyon.

☞ Un tableau des congés sera communiqué aux élus pour les permanences estivales de la mairie.

☞ Une soirée pizza est organisé le vendredi 11 juillet, les élus se retrouveront avec les conjoints et les enfants autour du four à pain communal du bâtiment « Le Christine ».

☞ Apéritif dinatoire s'est bien passé. De nouveaux habitants sont venus. 93 réponses au questionnaire sur l'utilité de cet événement ont été rendues. Les classes d'âge les plus représentées sont plus tôt les actifs ou les retraités, 95% sont satisfaits. Un bilan sera publié dans le prochain bulletin.

☞ Il faudra prévoir d'acheter un compresseur pour le service technique. Le tracteur sera emmené chez MUSY la semaine prochaine pour révision. Il faut changer deux pneus du véhicule de la commune. Le Maire de Chaveyriat va nous communiquer le contact pour commander les LED à

mettre en place le long de la voirie. La peinture de la signalisation routière sera à refaire à certains endroits.

## **Commission urbanisme**

Examen de plusieurs dossiers d'urbanisme pour la pose de panneaux photovoltaïques.

## **Compte rendus des réunions**

- Conseil communautaire du lundi 7 juillet (vote de la délibération du PLU du SCOT). Cela conduira à la mise en place d'un plan local de l'habitat. Les objectifs visent à réduire de 50% l'artificialisation des sols d'ici 2030, notamment en bouchant les dents creuses de terrains et en développant des pôles structurants, cette délibération est affichée et peut être consulté en mairie.
- Conférence des Maires du lundi 19 mai : les mises en œuvre des orientations et objectifs du SCOT nécessiteront des échanges entre les communes et GBA lors de la révision du PLU
- La 1<sup>ère</sup> période 2025-2033 vise 60% dans les communes rurales
- La 2<sup>e</sup> seconde période 2020- 2045
  
- Conseil d'école du lundi 30 juin (beaucoup de sujets traités : ligue contre le tabac - harcèlement - etc..... Les parents demandent la mise en place d'une kermesse.
  
- Rapport sur la qualité de l'eau : en novembre et décembre la canalisation d'eau au lieu-dit « Marmont » sera remplacée. Cinq kilomètres de canalisation de PVC doivent être changé sur l'ensemble de la commune. SOGEDO indique que beaucoup de travaux de conformité ont dû être fait depuis 1 an suite à la reprise de la gestion de l'eau potable. A ce jour 739 habitants pour 330 abonnés en 2023 et 340 abonnés en 2024. Vol de l'eau depuis les poteaux incendie, pour limiter ces vols des dispositifs seront pris. (à noter que les poteaux incendie n'ont pas de clapet anti retour).
- A.G du FCB : les 2 nouvelles conventions ont été validées avec le SIVOSS. Bilan positif
- 450 licenciés. L'année a été compliquée points en moins car le coach n'a pas pu faire toutes les formations, le club a donc descendu de niveau.
- AG de la MARPA (démarrage des travaux du projet d'extension en octobre)

**Le prochain conseil sera le** : mardi 16 septembre à 19h30